



Assemblée européenne de sécurité et de défense
Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale



2 juin 2009
Version n° 2

La Plénière

Cinquante-sixième session

Secrétariat de l'Assemblée

Assemblée européenne
de sécurité et de
défense
- Assemblée de l'UEO

43, av. du Président
Wilson
75775 Paris cedex 16

Tél. +33 1.53.67.22.00
Fax +33 1.53.67.22.01

e-mail :
info@assembly.weu.int

La Plénière est le bulletin d'information pour les sessions plénières de l'Assemblée. Il est publié deux fois par an dans les deux langues officielles de l'organisation. Il est également disponible sur le site internet de l'Assemblée.

(www.assemblee-ueo.eu)

Mardi 2 juin

- *Vaclav KLAUS, Président de la République tchèque, Présidence tchèque de l'UE (16.00)*
- *Nouvelles perspectives de coopération en matière de politique étrangère et de sécurité entre l'UE et les Etats-Unis*
- *Jaap DE HOOP SCHEFFER, Secrétaire général de l'OTAN (17.00)*

Mercredi 3 juin

- *La guerre en Afghanistan : quelle stratégie pour l'Europe ?*
- *Véhicules blindés européens : les programmes en cours*
- *La sécurité européenne et le Moyen-Orient*
- *PESD : formation européenne et projet d'Erasmus militaire*
- *La PESD et l'avenir des Balkans occidentaux*

Jeudi 4 juin

- *Les opérations militaires de l'Union européenne*
- *Le rôle de l'Union européenne dans la lutte contre la piraterie*
- *La surveillance de l'espace*

L'Assemblée en chiffres

L'Assemblée

L'Assemblée, constituée de délégations des parlements nationaux de l'Europe, est la seule assemblée purement européenne compétente en matière de sécurité et de défense.

39 Etats

27 Membres :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Hongrie, Grèce, Italie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède

5 Associés :

Albanie, Croatie, Islande, Norvège, Turquie

7 Partenaires :

Bosnie-Herzégovine, Ex-République yougoslave de Macédoine, Moldova, Monténégro, Serbie, Fédération de Russie, Ukraine

Des Observateurs parmi lesquels :

Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie

Parlement européen,
Assemblée parlementaire de l'OTAN,
Assemblée parlementaire de l'OSCE

Sessions plénières ordinaires annuelles

L'Assemblée tient deux sessions plénières ordinaires par an (en juin et en décembre). Les Commissions de l'Assemblée se réunissent chaque mois. En outre, l'Assemblée organise des colloques qui rassemblent parlementaires, experts et représentants des gouvernements et des médias pour examiner des problèmes d'actualité touchant à la politique de sécurité.

Près de **400** parlementaires provenant de **39** Etats prennent part aux discussions et aux débats de l'Assemblée, et assistent aux sessions plénières.

Groupes politiques

Groupe fédéré des démocrates-chrétiens et des démocrates européens

Groupe socialiste

Groupe libéral

Commissions

- La Commission **politique**, qui s'occupe des aspects politiques de la sécurité et de la défense européennes.
- La Commission de **défense**, qui traite les questions de sécurité et de défense européennes dans une optique opérationnelle et militaire.
- La Commission **technique et aérospatiale**, qui s'occupe des questions liées aux techniques de défense et à la coopération en matière d'armement.
- La Commission pour **les relations parlementaires et publiques**, chargée des questions touchant à la coopération interparlementaire.
- La Commission des **Questeurs**, qui établit le projet de budget de l'Assemblée.
- La Commission du **Règlement et des immunités**.



M. Robert WALTER
Président de
l'Assemblée

PROJET DE CALENDRIER
de la Cinquante-sixième session plénière
qui se tiendra au Palais d'Iéna, Paris 16^e,
du mardi 2 au jeudi 4 juin 2009

Mardi 2 juin 15.00

- *Ouverture de la 56^e session plénière*
- *Vérification des pouvoirs*
- **Discours du Président de l'Assemblée**
- *Adoption du projet de calendrier de la 56^e session plénière*
- **Discours de S.E. M. Clemens VON GOETZE, Représentant permanent de l'Allemagne au Conseil de l'UEO / Comité politique et de sécurité de l'UE, représentant M. Frank-Walter STEINMEIER, Ministre des affaires étrangères, Vice-Chancelier, Président en exercice du Conseil de l'UEO**
- **« Nouvelles perspectives de coopération en matière de politique étrangère et de sécurité entre l'UE et les Etats-Unis – Réponse au rapport annuel du Conseil » (Document C/2040)**

Présentation du rapport déposé au nom de la Commission politique par M. Jordi XUCLÀ I COSTA (Espagne, Groupe libéral), rapporteur

L'élection de Barack Obama en tant que 44^e Président des Etats-Unis a fait souffler un vent de renouveau sur les relations internationales et ouvert de nouvelles perspectives à la coopération transatlantique en matière de politique étrangère et de sécurité.

Il sera impératif de tirer le meilleur parti de ces opportunités dans le contexte d'une crise financière et économique qui va absorber le temps et l'énergie des décideurs politiques. Mais il importe également de répondre aux grandes espérances que cette élection a suscitées sur les deux rives de l'Atlantique.

Votre rapporteur estime que cette Assemblée doit se féliciter des opportunités créées par l'élection du Président Obama et encourager les gouvernements européens à exploiter ce moment sans précédent de l'histoire transatlantique.

Des Etats-Unis prêts à écouter et consulter leurs alliés, désireux de faire participer les institutions multilatérales, et n'envisageant pas tous les problèmes de sécurité sous l'angle militaire, voilà précisément le type de partenaire que recherche l'Europe. En retour, celle-ci doit être le partenaire sur lequel les Etats-Unis peuvent compter, un partenaire qui non seulement peut leur fournir des conseils d'ordre moral et un soutien politique, mais qui est aussi capable d'agir. C'est aux Européens de répondre de manière plus concertée, plus efficace et plus résolue à la dynamique lancée par la nouvelle administration.

- *Discussion*
- **16.00 : Discours de M. Vaclav KLAUS, Président de la République tchèque, représentant la Présidence tchèque de l'UE**
- *Questions et réponses*
- **17.00 : Discours de M. Jaap DE HOOP SCHEFFER, Secrétaire général de l'OTAN**
- *Questions et réponses*
- **« Nouvelles perspectives de coopération en matière de politique étrangère et de sécurité entre l'UE et les Etats-Unis – Réponse au rapport annuel du Conseil » (Document C/2040)**
- *Suite de la discussion - Vote sur le projet de recommandation*



S.E. M. Clemens
VON GOETZE



M. Jordi XUCLÀ I
COSTA



M. Vaclav KLAUS



M. Jaap DE HOOP
SCHEFFER



Mercredi 3 juin 10.00

- **« La guerre en Afghanistan : quelle stratégie pour l'Europe ? » (Document C/2036)**



M. Jean-Pierre
KUCHEIDA

Présentation du rapport déposé au nom de la Commission de défense par M. Jean-Pierre KUCHEIDA (France, Groupe socialiste) et Mme Françoise HOSTALIER (France, Groupe fédéré), rapporteurs

L'année 2009 est annoncée comme l'année de tous les dangers pour l'Afghanistan : année électorale avec les élections présidentielles qui auront lieu le 20 août, recrudescence des attaques des talibans et de l'insécurité dans de nombreuses régions, impatience de la société à voir des progrès et impression de recul face aux attentes et aux promesses. En dépit de l'augmentation des moyens militaires et de l'intensification des opérations, l'instabilité et l'insécurité subsistent à des niveaux élevés. Aussi, tous les partenaires internationaux sont maintenant convaincus que la solution n'est pas seulement militaire mais qu'elle doit absolument s'appuyer sur le développement économique et social du pays.

Les conférences internationales d'assistance à la reconstruction, les plans de développement économique, social et culturel, les promesses chiffrées en milliards, les projets de remplacement de la culture du pavot pour l'opium par d'autres cultures et l'engagement de répression contre les producteurs et les trafiquants se succèdent sans pour autant endiguer la pauvreté et la malnutrition, ni aider une société essentiellement paysanne à vivre décemment de récoltes agricoles « légales ».

Du point de vue de la sécurité, l'Etat afghan est à la fois, de manière contradictoire, fort et faible. Les effectifs de l'armée nationale et de la police sont en constante augmentation, ils sont mieux formés et mieux équipés.

En face, les adversaires, à défaut d'être bien équipés et organisés comme des armées régulières, poursuivent leur travail de sape sur le long terme. Des bases arrières plus ou moins sûres au Pakistan, bombardées régulièrement par les Etats-Unis, assurent un sanctuaire autant qu'elles contribuent à la déstabilisation du pays hôte. Deux points communs à l'Afghanistan et au Pakistan ressortent dans cette situation : la question pachtoune et la tentative de mainmise du mouvement des talibans (dans ses diverses composantes), en priorité sur les zones où cette ethnie est majoritaire.

L'Afghanistan et le Pakistan entretiennent ainsi une relation complexe. L'avenir de l'un et de l'autre sont dorénavant liés dans un processus où agissent des acteurs locaux et extérieurs, aux visées différentes et peu coordonnées même quand il y a des objectifs communs. La seule solution durable sera celle qui émergera d'un accord global local. Mais en attendant, c'est la guerre qui domine actuellement.

Une guerre à laquelle participent les forces armées d'un grand nombre d'Etats européens. Certains le font dans le cadre de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS, OTAN), d'autres sont engagés aussi dans l'opération « Liberté immuable » commandée par les Etats-Unis. Plus de 30 000 soldats européens sont ainsi engagés sur le théâtre des opérations afghan. Cette présence ne se traduit pas par une influence politique, et ne se reflète pas dans les choix stratégiques concernant l'Afghanistan et son environnement régional.

- *Discussion - Vote sur le projet de recommandation*

- **« Véhicules blindés européens : les programmes en cours » (Document C/2034)**

Présentation du rapport déposé au nom de la Commission technique et aérospatiale par M. Axel FISCHER, président et rapporteur (Allemagne, Groupe fédéré) et Mme Tuija NURMI (Finlande, Groupe fédéré), rapporteure

En 2005, les ministres de la défense des Etats participant à l'Agence européenne de défense (AED) ont décidé de placer la problématique des véhicules blindés européens au cœur des activités de l'Agence pour cette même année. Constatant l'existence de 23 programmes nationaux d'acquisition de ces systèmes, les ministres ont chargé l'AED de travailler avec les Etats membres participants en vue d'identifier des besoins communs et d'œuvrer à une plus grande coopération dans ce domaine.



M. Axel FISCHER

Quatre ans plus tard, en ce début 2009, la situation n'a guère changé et l'Agence a fini par constater que la coopération européenne dans ce domaine, actuellement limitée aux sous-systèmes, à la recherche de l'interopérabilité ou au partage de la chaîne logistique, ne pourra que concerner la définition des besoins futurs susceptibles ou non de donner naissance à des programmes communs.

Il importe aussi de souligner que les véhicules blindés couvrent une gamme d'équipements très diversifiée, avec plusieurs familles de véhicules, allant des chars lourds aux voitures légères à quatre roues remplissant les fonctions les plus variées, du combat au transport, en passant par le commandement, la détection chimique, biologique, radiologique et nucléaire (CBRN) ou des fonctions d'assistance médicale.

Une catégorie nous intéresse particulièrement dans cet éventail : les véhicules à roues 6x6 ou 8x8. C'est cette catégorie où la demande est la plus grande, qui bénéficie de l'essentiel des investissements et de la recherche et développement technologique dans ce domaine. Polyvalents, modulaires et bénéficiant de l'évolution des équipements électroniques et des technologies de l'information et des communications, ces véhicules sont aussi l'objet d'une âpre compétition entre Etats et compagnies européennes, sur les marchés nationaux, européens et internationaux.

Les campagnes récentes de l'Afghanistan et de l'Irak, illustrées par de nombreuses et constantes attaques au moyen d'engins explosifs improvisés, plus ou moins sophistiqués et puissants, ont démontré l'importance de cette catégorie de véhicules blindés pour les opérations de basse et de moyenne intensité.

Au-delà des types et des capacités des véhicules blindés, l'enjeu principal est le maintien, le renforcement et le développement des capacités industrielles européennes en la matière. Les besoins actuels étant en passe d'être satisfaits, c'est à l'avenir qu'il importe de réfléchir, en tenant compte à la fois des besoins futurs, nés des expériences actuelles et aussi des incidences à moyen terme de la crise économique actuelle sur les programmes de défense européens. La coopération européenne, entre Etats et entre compagnies, apparaît ici comme l'une des meilleures solutions pour favoriser l'adaptation et le développement du secteur dans un environnement européen et international très concurrentiel.

- *Discussion - Vote sur le projet de recommandation*

- **« La sécurité européenne et le Moyen-Orient »**

Présentation orale d'un rapport d'information par Mme Josette DURRIEU (France, Groupe socialiste), rapporteure au nom de la Commission politique

En dépit d'un certain nombre d'accords conclus par le passé entre Israël et l'Autorité palestinienne, le plus récent datant d'Annapolis, le processus de paix au Moyen-Orient n'a absolument pas progressé ces derniers temps. La prise du pouvoir par le Hamas à Gaza, le déclin du Fatah en Cisjordanie et l'invasion militaire de Gaza par Israël, en conjonction avec l'incapacité des groupes politiques palestiniens de former un gouvernement d'union et l'avènement d'un nouveau gouvernement de droite en Israël ne font que compliquer la recherche d'une solution rapide à l'impasse actuelle.

L'élection de Barack Obama à la présidence des Etats-Unis et son objectif affiché de fournir des efforts soutenus et orientés afin de traiter la situation au Moyen-Orient en y englobant le conflit israélo-palestinien et les ambitions nucléaires de l'Iran ont cependant conduit à un redoublement des activités diplomatiques afin d'instaurer la paix dans la région.

Le Président américain a nommé George Mitchell son Envoyé spécial au Moyen-Orient, et il a clairement indiqué qu'il aspirait à une paix globale incluant la Syrie et le Liban en intégrant l'Initiative de paix arabe de 2002. Le Président Obama envisage une solution à deux Etats, et son administration a affirmé qu'Israël devait mettre fin à sa politique de colonisation en Cisjordanie, démanteler les colonies sauvages et octroyer davantage de liberté de mouvement aux Palestiniens.

Le gouvernement américain estime aussi que la menace que représentent les ambitions nucléaires de l'Iran pour Israël et la région ne peut pas servir de justification à un retard dans la création d'un Etat palestinien.

La rencontre entre le Président américain Obama et le Premier Ministre israélien Netanyahu le 18 mai 2009 n'a rien donné en termes d'avancée.



Mme Tuija NURMI



Mme Josette DURRIEU



M. Netanyahou a déclaré que si les Palestiniens reconnaissaient l'existence d'Israël comme Etat juif et satisfaisaient aux conditions posées par Israël pour sa sécurité, il pourrait envisager un arrangement permettant aux Palestiniens et aux Israéliens de vivre les uns aux côtés des autres. Cependant, il ne s'est pas prononcé pour la solution à deux Etats. Auparavant, il avait promis que son gouvernement aborderait avec les Palestiniens des questions économiques, politiques et sécuritaires, mais il ne s'est pas engagé en faveur d'une reprise des négociations sur les enjeux territoriaux. Son gouvernement va poursuivre l'expansion des colonies déjà existantes en Cisjordanie.

En ce qui concerne le conflit israélo-palestinien, l'Europe reste divisée. L'UE continue de payer pour la reconstruction des dégâts provoqués par l'action militaire israélienne dans les territoires palestiniens alors que son influence politique sur les parties au conflit est réduite à sa plus simple expression.

- *Discussion*

Mercredi 3 juin 15.00

- **Discours de M. Dimitrios K. KATSLOUDAS, Secrétaire général aux affaires européennes, Ministère des affaires étrangères de la Grèce, représentant S.E. Mme Dora BAKOYIANNI, Ministre des affaires étrangères, Présidence entrante grecque de l'UEO**
- Questions et réponses
- **« PESD : formation européenne et projet d'Erasmus militaire » (Document C/2041)**

Présentation du rapport déposé au nom de la Commission pour les relations parlementaires et publiques par M. Yves POZZO DI BORGO (France, Groupe fédéré), rapporteur

Faisant suite à l'initiative d'Erasmus militaire de la Présidence française de l'UE et de l'UEO, ce rapport parlementaire a pour objectif de soutenir la mise en œuvre du projet d'échange de jeunes officiers, sur le modèle du programme civil universitaire « Erasmus » : il s'agit d'offrir la possibilité aux étudiants des académies militaires d'effectuer un semestre de leur cursus dans un autre pays et de valider cette période d'étude dans leur académie d'origine. C'est s'attacher à renforcer le « maillon de base » de la construction de la PESD, en prenant en compte l'élément « humain » des capacités. Il est essentiel d'apprendre à travailler ensemble au-delà des frontières nationales. Mener efficacement des missions européennes communes suppose en effet que les personnels militaires impliqués partagent un certain nombre de convictions, soient prêts à l'échange interculturel et possèdent une connaissance des dispositifs militaires étrangers et une vision générale des avancées de l'Europe de la défense.

Salué par tous les Etats membres de l'UE, le projet d'Erasmus militaire est en cours de mise en œuvre sur une base volontaire. Il est important qu'il se concrétise au plus vite et réponde aux attentes des militaires. Le rapport vise à informer les parlementaires de l'intérêt de ce projet et à les inciter à l'appuyer concrètement lors de l'examen des budgets nationaux de la défense. Pour se développer, l'Erasmus militaire doit être doté d'un financement conséquent. Il ne faudrait pas que le contexte de réduction généralisée des ressources entrave cet investissement à long terme dans les ressources humaines, qui est absolument nécessaire pour l'avenir de la PESD.

- Discussion - Vote sur le projet de résolution
- **Discours de S.E. M. Gunnar LUND, Ambassadeur du Royaume de Suède en France, représentant M. Carl BILDT, Ministre des affaires étrangères, Présidence entrante suédoise de l'UE**
- Questions et réponses
- **« La PESD et l'avenir des Balkans occidentaux – Réponse au rapport annuel du Conseil » (Document C/2039)**

Présentation du rapport déposé au nom de la Commission politique par M. Pedro AGRAMUNT (Espagne, Groupe fédéré), rapporteur

Depuis sa déclaration d'indépendance en février 2008, le Kosovo accueille la mission civile la plus importante et la plus ambitieuse jamais lancée dans le cadre de la PESD, EULEX Kosovo, qui est devenue pleinement opérationnelle en avril dernier. Son déploiement a été approuvé à l'unanimité par le Conseil de sécurité des Nations unies en décembre 2008, à l'issue de négociations laborieuses et de la reconfiguration des relations opérationnelles et juridiques entre l'UE et les Nations unies. Le fait qu'il ait été possible de parvenir à un consensus sur la mission EULEX en dépit des divisions persistantes au sein de l'UE à propos du Kosovo montre que l'on a bien compris la nécessité d'une présence internationale forte, unie et prolongée dans la région. Les frictions palpables entre la Serbie et le Kosovo risquent, quant à elles, de devenir une source d'instabilité persistante dans les Balkans occidentaux.

Sous l'égide du gouvernement pro-européen, les progrès de la Serbie en direction de l'UE continuent à s'accélérer. L'UE ayant fait de la coopération pleine et entière avec le TPIY une condition indispensable, l'arrestation de Radovan Karadzic en juillet dernier a été un événement positif. Sur un plan plus général, toutefois, le nationalisme, la corruption et les divisions à propos du passé et de l'avenir du pays constituent de difficiles obstacles à l'adhésion de la Serbie à l'UE.



M. Dimitrios K. KATSLOUDAS



M. Yves POZZO DI BORGO



S.E. M. Gunnar LUND



M. Pedro AGRAMUNT



Le début de l'année a été éprouvant pour la Bosnie-Herzégovine avec le départ du Représentant spécial de l'UE/Haut représentant Miroslav Lajcak en cette période de crise politique aiguë. Un remplaçant lui a été trouvé en la personne de Valentin Inzko, mais l'image de l'UE en a fatalement souffert. Entre-temps, les appels à la fermeture du Bureau du Haut représentant (OHR), notamment de la part des dirigeants de la Republika Srpska, se sont faits plus pressants. Néanmoins, compte tenu de la situation politique en Bosnie-Herzégovine, la fermeture de l'OHR demeure irréaliste. Parallèlement, depuis 2004, l'UE est présente militairement (avec EUFOR Althea). Il faut absolument procéder à des réformes dans un certain nombre de domaines, en ce qui concerne surtout la Constitution et la police, pour permettre aux autorités de construire un Etat viable et répondant aux aspirations du pays à l'intégration euro-atlantique.

D'autres contentieux perdurent : un nom n'a toujours pas été trouvé pour l'ex-République yougoslave de Macédoine qui soit acceptable à la fois pour cette dernière et pour la Grèce, et les projets d'adhésion de la Croatie à l'horizon 2010 sont toujours conditionnés au règlement du différend maritime qui l'oppose à la Slovénie à propos de la baie de Piran (même si les récentes recommandations présentées par le Commissaire de l'Union chargé de l'élargissement, Olli Rehn, offrent quelque espoir de progrès sur la question).



Mme Ana
TRIŠIĆ BABIĆ

- **Discours de Mme Ana TRIŠIĆ BABIĆ, Vice-ministre des affaires étrangères de la République de Bosnie-Herzégovine**
- *Questions et réponses*
- **« La PESD et l'avenir des Balkans occidentaux – Réponse au rapport annuel du Conseil » (Document C/2039)**
- *Discussion - Vote sur le projet de recommandation*

Jeudi 4 Juin 09.00

- **« Les opérations militaires de l'Union européenne – Réponse au rapport annuel du Conseil » (Document C/2038)**

Présentation du rapport déposé au nom de la Commission de défense par M. Andrea RIGONI (Italie, Groupe libéral) et M. René ROUQUET (France, Groupe socialiste), rapporteurs

Deux opérations militaires, EUFOR Tchad/RCA et EUFOR Althea, viennent ou sont sur le point de s'achever. Ces opérations, parmi les plus vastes et complexes lancées par l'UE dans le cadre de la PESD, ont été suivies avec la plus grande attention par la communauté internationale. Il s'agissait en effet d'un test de crédibilité pour l'UE dans le domaine du maintien de la paix.

Au Tchad, où une délégation de l'Assemblée a visité les troupes de l'EUFOR en janvier 2009, l'Union européenne a été relayée par l'ONU, qui bénéficie de la présence de nombreuses troupes européennes restées sur place. Ces troupes permettent à l'ONU de développer ses pratiques en suivant l'exemple des troupes européennes déjà aguerries. L'EUFOR Tchad/RCA, mandatée par l'ONU pour protéger les camps de réfugiés et les convois humanitaires, avait réussi à globalement pacifier une région hostile sur les plans géographique et politique. Cependant, la situation au Darfour et aux alentours s'est entre-temps détériorée et les réfugiés sont toujours la proie de violences interethniques.

En Bosnie-Herzégovine, où l'UE a cette fois-ci pris le relais de l'ONU, la situation reste instable, et aucune décision finale n'a été prise concernant l'avenir de l'EUFOR Althea. Toute solution devra prendre en compte les nombreuses complexités qui caractérisent les Balkans.

Le bilan de ces opérations, globalement positif, permet déjà de tirer des conclusions pour les futures opérations, ainsi que pour l'avenir des régions concernées.

- *Discussion - Vote sur le projet de recommandation*

- **« Le rôle de l'Union européenne dans la lutte contre la piraterie » (Document C/2037)**

Présentation du rapport déposé au nom de la Commission de défense par M. Kurt BODEWIG (Allemagne, Groupe socialiste), M. Aristotelis PAVLIDIS (Grèce, Groupe fédéré) et M. Tarmo KÕUTS (Estonie, Groupe fédéré), rapporteurs

Depuis le début 2008, les actes de piraterie et de vols à main armée sur les navires transitant par le Golfe d'Aden et aux larges de la Somalie ont fortement augmenté. Le Golfe d'Aden est en effet une route incontournable pour tout le commerce entre l'Europe et l'Asie et voit transiter des cargaisons très différentes comme des pétroliers et des navires du Programme Alimentaire Mondial (PAM).

La piraterie y est endémique depuis les années 1980, mais a considérablement changé d'échelle du fait de nouvelles méthodes adoptées par les pirates (utilisation de skiffs et de « bateaux-mères » afin d'élargir leur rayon d'action). Ils sont également équipés de GPS, téléphones satellites, d'armes automatiques, de fusils d'assaut, des lances roquettes RPG-7 et bénéficient d'un réseau d'information venant des ports d'Europe, d'Asie et du Golfe. La piraterie est devenue une activité criminelle bien organisée constituée de clans hiérarchisés prenant racine dans la société somalienne et exigeant des rançons de plus en plus importantes.

Du fait de la faiblesse de l'Etat Somalien incapable d'enrayer cette criminalité par elle-même, la communauté internationale se mobilise en 2008. Suite à la demande de l'OMI (Organisation Maritime Internationale), l'ONU pose les fondements juridiques permettant la mise en place d'opérations maritimes tant au niveau national qu'international dans le Golfe d'Aden mais aussi dans les eaux territoriales somaliennes. Les Etats-Unis créent une nouvelle Task Force dédiée spécifiquement à la lutte contre la piraterie dans la corne africaine (TF 151). L'OTAN participe à la lutte contre la piraterie par des opérations d'escorte de navires du PAM et de patrouille dans la zone. De son côté l'Union Européenne, entraînée par la France et l'Espagne, s'organise afin de mettre en place sa première opération navale.



M. Andrea RIGONI



M. René ROUQUET



M. Kurt BODEWIG



M. Aristotelis PAVLIDIS





M. Tarmo KÕUTS

Ce rapport a pour principal objet de mettre en avant les enjeux que pose la piraterie dans le Golfe d'Aden. Nous pouvons en citer trois :

1. Les enjeux relatifs à l'opération navale européenne EUNAVFOR-Atalanta :

Malgré le succès avéré de cette opération les questions de coordination entre toutes les forces internationales et nationales présentes sur place restent encore sensibles ;

2. Les enjeux juridiques non seulement pour les pays européens participant à des opérations nationales mais également pour l'Union européenne et l'ensemble de la communauté internationale qui font face à un vide juridique ;

3. Les enjeux liés à la stabilité de l'Etat somalien en proie à la corruption et au chaos politique.

Ce rapport présenté au nom de la Commission de défense par MM. Kurt Bodewig (Allemagne, Groupe socialiste), Aristotelis Pavlidis (Grèce, Groupe fédéré) et Tarmo Kõuts (Estonie, Groupe fédéré) a en vue de présenter des recommandations visant à proposer des réponses aux enjeux opérationnels, juridiques et de gouvernance posés par cette piraterie.

o *Discussion - Vote sur le projet de recommandation*

o **« La surveillance de l'espace » (Document C/2035)**

Présentation du rapport déposé au nom de la Commission technique et aérospatiale par M. Edward O'HARA (Royaume-Uni, Groupe socialiste), rapporteur

L'Union européenne contribue de façon déterminante, aux côtés de l'Agence spatiale européenne (ESA) et des Etats membres, à conforter l'Europe dans son statut de puissance spatiale en créant et en cofinçant des services publics basés sur le spatial, comme le système mondial de localisation par satellite Galileo, et en coordonnant le programme de surveillance globale pour l'environnement et la sécurité GMES (Global Monitoring for Environment and Security).

Les préoccupations nées du fait que l'UE n'a pas la capacité de surveiller l'espace et ses composants ni d'identifier les menaces potentielles à sa sécurité, qu'elles proviennent de l'activité humaine ou de source naturelle, ont été officiellement reconnues dans les conclusions de l'atelier sur la sécurité et le contrôle des armements qui s'est tenu les 21 et 22 juin 2007 à Berlin (Conseil de l'ESA, rapport sur la proposition de programme préparatoire de surveillance de l'espace).

C'est dans cet esprit, que, lors du dernier Conseil tenu par l'ESA les 25 et 26 novembre 2008, l'Europe a franchi une nouvelle étape. Les ministres ont en effet voté la mise en place d'un programme préparatoire dans le cadre du projet de surveillance de l'espace (SSA). Jusque-là, seuls les Etats-Unis disposaient d'un système de surveillance et de traitement des données.

Selon l'Agence spatiale européenne, l'initiative de surveillance de l'espace (SSA) a pour objectif de contribuer à la protection des systèmes spatiaux européens, notamment ceux qui sont liés aux services opérationnels. Ce programme permettra de garantir la disponibilité de ces services en fournissant rapidement des informations fiables sur l'environnement spatial, les menaces et l'exploitation durable de l'espace extra-atmosphérique.

Le Programme de surveillance de l'espace, et la politique spatiale dans son ensemble sont une composante primordiale de la politique européenne de sécurité et de défense. La sécurité spatiale est essentielle pour la sécurité européenne en général.

Durant trois années, des ateliers vont devoir répondre à de multiples interrogations. Le système de gouvernance, socle du programme, doit être défini de manière précise. Avant de s'attaquer aux problèmes techniques, il serait logique de déterminer les conditions d'utilisation et de mise à disposition de la future base de données. La question de la coopération avec les Etats-Unis devra également être abordée. Si l'Europe ne souhaite plus dépendre totalement des Etats-Unis, un lien fort paraît souhaitable et même indispensable, de façon à obtenir une meilleure qualité de l'information.

o *Discussion - Vote sur le projet de recommandation*



M. Edward O'HARA

Clôture de la Cinquante-sixième session plénière

Réunions des commissions et des groupes politiques

(réservées aux membres des commissions et des groupes politiques)

Mardi 2 juin

- 9 h 00 Réunion PPE/DC
(Salle B)
- 10 h 00 Groupe fédéré des démocrates chrétiens et des démocrates européens
(Salle B)
- 10 h 00 Groupe socialiste
(Salle A)
- 10 h 00 Groupe libéral
(Salle C)
- 12 h 00 Commission politique
(Salle C)

Mercredi 3 juin

- 8 h 30 Commission politique
(Salle A)
- 8 h 30 Commission technique et aérospatiale
(Salle C)
- 9 h 00 Commission de défense
(Salle B)
- 9 h 15 Commission pour les relations parlementaires et publiques
(Salle C)
- 14 h 00 Commission des questeurs
(Salle C)



Informations pratiques

1. Réunions des commissions et des groupes politiques

La liste des réunions des commissions et des groupes politiques figure dans le bulletin publié avant chaque séance.

À moins qu'une commission n'en décide autrement, les réunions de commissions ne sont pas publiques.

Les réunions des groupes politiques se tiennent le mardi matin. En ce qui concerne le secrétariat des groupes politiques, voir page 11.

2. Langues

Pendant les sessions plénières, les membres peuvent s'exprimer dans l'une des huit langues suivantes : allemand, anglais, espagnol, français, grec, italien, néerlandais, portugais. Les interventions prononcées en Assemblée plénière sont interprétées simultanément dans les autres langues.

3. Documents de l'Assemblée

Les documents suivants sont disponibles en français et en anglais au comptoir de la distribution (rez-de-chaussée du Palais d'Iéna, près de l'escalier principal).

Documents Officiels

Les principaux documents officiels sont :

Les rapports:

il est procédé, sur toute question inscrite au calendrier, à une discussion sur la base d'un rapport d'une commission (sauf en ce qui concerne les débats d'actualité, les élections, les nominations et les discours des orateurs invités).

Le rapport d'une commission comporte un (ou plusieurs) projet(s) de texte(s) (recommandation, résolution, directive, décision), et un exposé des motifs, établi par le rapporteur. Seuls les projets de texte peuvent faire l'objet d'amendements et d'un vote de l'Assemblée.

Les amendements:

Les amendements relatifs aux projets de texte doivent être déposés conformément aux dispositions pertinentes du Règlement, et en particulier de son article 32 (voir point 4 ci-dessous).

Le calendrier:

Le Comité des présidents établit, pour chaque session, un projet de calendrier indiquant les séances prévues pour l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour. Le projet de calendrier est porté à la connaissance des membres de l'Assemblée au plus tard deux semaines avant l'ouverture d'une session. L'Assemblée doit approuver ce projet de calendrier (article 21 du Règlement).

Le procès-verbal :

A l'issue de chaque séance est dressé un procès-verbal. Il contient les décisions de l'Assemblée, le nom des orateurs intervenus lors d'un débat, les résultats des votes sur les textes et les amendements éventuels et les rappels au Règlement. Au début de la séance, le Président soumet à l'Assemblée pour approbation le procès-verbal de la séance précédente. Si celui-ci est contesté, l'Assemblée statue, le

cas échéant, sur les modifications demandées (voir article 24 du Règlement).

Le procès-verbal de la dernière séance de la session est soumis pour approbation au Comité des présidents à sa plus proche réunion.

Le compte rendu:

Un compte rendu provisoire est publié après chaque séance. La version française du compte rendu provisoire (feuilles blanches) reproduit le texte intégral des discours prononcés en français et le résumé en français des discours prononcés dans une autre langue. La version anglaise (feuilles bleues) obéit aux mêmes critères que la version française : les discours prononcés en anglais sont repris in extenso, tandis que les discours prononcés dans une autre langue sont résumés en anglais. Les orateurs peuvent apporter des corrections aux textes publiés dans le compte rendu provisoire. Ils disposent, à cet effet, de 24 heures, dès la publication du compte rendu provisoire. Ces corrections doivent être transmises au Responsable du Service du compte rendu sténographique anglais ou français (salle 117 du Palais d'Iéna).

Les représentants et suppléants inscrits sur la liste des orateurs et effectivement présents dans la salle des séances qui n'ont pas pu intervenir faute de temps peuvent remettre leurs textes en vue de les inclure dans le compte rendu. Les orateurs doivent déposer leurs textes dans les 24 heures qui suivent la fin du débat concerné au Service de la séance.

Les textes adoptés:

Les textes adoptés par l'Assemblée (article 31.2 du Règlement) sont :

- les recommandations (adressées au Conseil de l'UEO et au Conseil de l'Union européenne) ;
- les résolutions (adressées aux organisations internationales, aux gouvernements ou aux parlements nationaux) ;
- les directives (adressées au Président de l'Assemblée ou à une commission) ;
- les décisions (concernent le fonctionnement de l'Assemblée et le statut de ses membres).

Les documents divers

Avant chaque séance de l'Assemblée est publié un *bulletin* qui présente l'ordre du jour de la séance en question ainsi que la liste des documents mis en distribution.

A l'occasion de chaque session est publié *l'Annuaire de l'Assemblée*, regroupant les représentants, les suppléants, les commissions, les délégations nationales, les groupes politiques et les membres du Secrétariat.

Le *Répertoire des membres de l'Assemblée*, contenant des informations sur chacun des membres, est publié à l'ouverture de la session. La *Charte* et le *Règlement de l'Assemblée* ont été amendés le 6 mai 2008. La dernière édition (juin 2009) est disponible au Bureau d'Ordre.

4. Présentation des amendements

Le dépôt, l'examen et le vote des amendements et des sous-amendements sont régis par l'article 32 du Règlement.



Les membres souhaitant présenter des amendements ou des sous-amendements aux projets de texte examinés par l'Assemblée doivent les déposer au Service de la séance.

Les délais de dépôt des amendements sont les suivants (le cas échéant, le Président peut décider de modifier ces délais, notamment pour des débats d'urgence ou de politique générale) :

- pour les débats du mardi 2 juin après-midi :
mardi 2 juin à 12 heures ;
- pour les débats du mercredi 3 juin au matin :
mardi 2 juin à 18 heures ;
- pour les débats du mercredi 3 juin après-midi :
mercredi 3 juin à 12 heures ;
- pour les débats du jeudi 4 juin au matin :
mercredi 3 juin à 18 heures.

5. Propositions de résolution ou de recommandation

Une proposition de recommandation ou de résolution doit être présentée par écrit et signée par au moins dix représentants ou suppléants (article 31 du Règlement). Le Président est juge de la recevabilité de ces propositions.

Toute proposition jugée recevable est imprimée et distribuée dès que possible. Elle fait ensuite l'objet d'une décision de l'Assemblée qui peut soit en saisir une ou plusieurs commissions, soit la transmettre pour information, soit la classer sans suite.

6. Déclarations écrites

Des déclarations écrites peuvent être déposées, à condition :

- de ne pas dépasser une longueur maximum de 200 mots ;
- de porter sur des sujets entrant dans le domaine des compétences de l'Assemblée ;
- d'avoir recueilli les signatures d'au moins vingt représentants ou suppléants appartenant à quatre délégations nationales et à deux groupes politiques.

Elles ne donnent lieu ni à renvoi en commission, ni à débat en Assemblée.

7. Modification dans la composition d'une délégation nationale ou d'une commission

Les membres de l'Assemblée sont nommés pour toute la session. A la suite d'élections parlementaires, le parlement national concerné ou une autre autorité compétente doit procéder à des désignations à l'Assemblée dans un délai de six mois après l'élection.

Si, au cours d'une session, un des sièges d'une délégation nationale devient vacant, suite à un décès ou une démission, le Président du parlement national concerné, ou le Ministre des affaires étrangères, remet au Président de l'Assemblée les pouvoirs du membre qui pourvoira au siège vacant. Ces pouvoirs sont soumis par le Président à la ratification de l'Assemblée, de la Commission permanente ou du Comité des présidents lors de la première séance ou réunion suivant leur réception, sous réserve le cas échéant de vérification ultérieure par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Le président d'une délégation nationale informe le Président de l'Assemblée d'une proposition de modification de la composition d'une ou de plusieurs commissions en ce qui concerne les membres de ladite délégation. Le Président de l'Assemblée soumettra cette proposition pour ratification à l'Assemblée, à la Commission permanente ou, à défaut, au Comité des présidents.

8. Demandes de débat d'urgence ou de débat d'actualité

L'article 45 du Règlement est libellé comme suit :

1. Sur la demande du Conseil, de la commission intéressée ou de dix représentants au moins, il peut être procédé à la discussion d'une question qui n'a pas été inscrite à l'ordre du jour.
2. Dès la réception d'une demande de discussion d'urgence, le Président la communique oralement à l'Assemblée. La demande est ensuite affichée et le texte qui en fait l'objet distribué. L'Assemblée est appelée à statuer sur la demande d'urgence au plus tôt à l'issue du premier vote inscrit à l'ordre du jour de la séance au cours de laquelle la demande d'urgence a été communiquée à l'Assemblée et au plus tard au début de la séance suivante.
3. Le débat engagé sur une demande de discussion d'urgence ne peut jamais porter sur le fond si ce n'est pour justifier la demande ou le refus de l'urgence. Sur l'urgence, peuvent seuls être entendus un orateur pour, un orateur contre, le président de la commission intéressée et un représentant du Bureau de l'Assemblée parlant au nom de celui-ci.
4. Lorsque l'Assemblée s'est prononcée contre l'urgence, elle ne peut être saisie, au cours de la même session, d'une nouvelle demande portant sur la même question.
5. Si l'urgence est déclarée, l'Assemblée peut décider, par dérogation aux dispositions de l'article 29, que la discussion sur le fond aura lieu sur un rapport oral de la commission compétente, soit en tête de l'ordre du jour de la prochaine séance, soit à une date ultérieure pendant la session en cours.
6. Toute demande de discussion d'urgence, sans renvoi préalable en commission, est soumise au vote par appel nominal et ne peut être adoptée que par un nombre de voix de représentants ou suppléants supérieur à la moitié du nombre des représentants à l'Assemblée.

9. Mode de votation

Les membres de l'Assemblée votent en présentant leur carte de vote, sauf dans les cas où le scrutin secret est requis.

Les cartes de vote délivrées à tous les membres servent à la fois à l'attribution de leur place et au vote.

10. Registre de présence

A chaque séance du matin et de l'après-midi, chaque représentant ou son suppléant signe le registre de présence avant d'occuper son siège. Sauf dispositions contraires du Règlement, les pouvoirs d'un représentant qui est empêché d'assister à une séance peuvent être exercés par un suppléant qui a dûment signé le registre de présence (article 27 du Règlement).



Les représentants ou leurs suppléants reçoivent leur carte de vote lorsqu'ils signent le registre de présence.

Avant d'entrer dans l'hémicycle, tous les parlementaires (qu'ils soient membres de l'Assemblée ou non), ainsi que les secrétaires de délégation qui assistent aux débats, sont invités à signer le registre de présence.

11. Registre des orateurs

Les membres qui désirent prendre la parole lors d'un débat doivent se faire inscrire dans le registre des orateurs. À cet effet, ils doivent se présenter au bureau des inscriptions situé devant l'hémicycle, au plus tard avant la clôture de la séance précédant ce débat. Dans le cas de la première séance, ils demandent la parole par écrit avant l'ouverture de la séance. Sauf décision contraire du Président, aucun autre représentant ne se verra accorder le droit de parole (article 33 du Règlement).

La priorité est donnée, pour tous les débats et les séances de questions posées aux orateurs invités, aux représentants des trois groupes politiques.

Pendant les débats, le temps de parole peut être limité par le Président en fonction du nombre de membres qui souhaitent prendre la parole et du temps disponible.

Seuls les membres autorisés – c'est-à-dire les représentants ou leurs suppléants dûment désignés – peuvent prendre la parole dans les débats ou déposer des questions pour réponse orale à des orateurs invités. La liste des orateurs est vérifiée en conséquence.

12. Quorum

L'article 38 du Règlement est libellé comme suit :

1. L'Assemblée ne peut prendre une décision par appel nominal que si plus du tiers des représentants à l'Assemblée ou de leurs suppléants a signé le registre de présence prévu à l'article 27 ci-dessus.
2. Tout vote autre qu'un vote par appel nominal est valable quel que soit le nombre des représentants ou de leurs suppléants sauf si, à la demande d'un représentant, le Président a constaté, avant l'ouverture du vote, que le nombre des représentants ou suppléants qui ont signé le registre de présence est inférieur au quorum.
3. En l'absence de quorum, le vote est reporté. Il peut intervenir à tout moment dès que le quorum est atteint. Toute question qui n'a pas fait l'objet d'une décision en raison de l'absence de quorum, avant la fin de la session, est renvoyée au Comité des présidents, qui décide si le texte doit être soumis au vote lors de la prochaine session de l'Assemblée ou s'il doit être renvoyé en commission.
4. Dans tous les cas, le quorum est calculé par rapport au nombre des représentants et des suppléants autorisés à participer au vote.

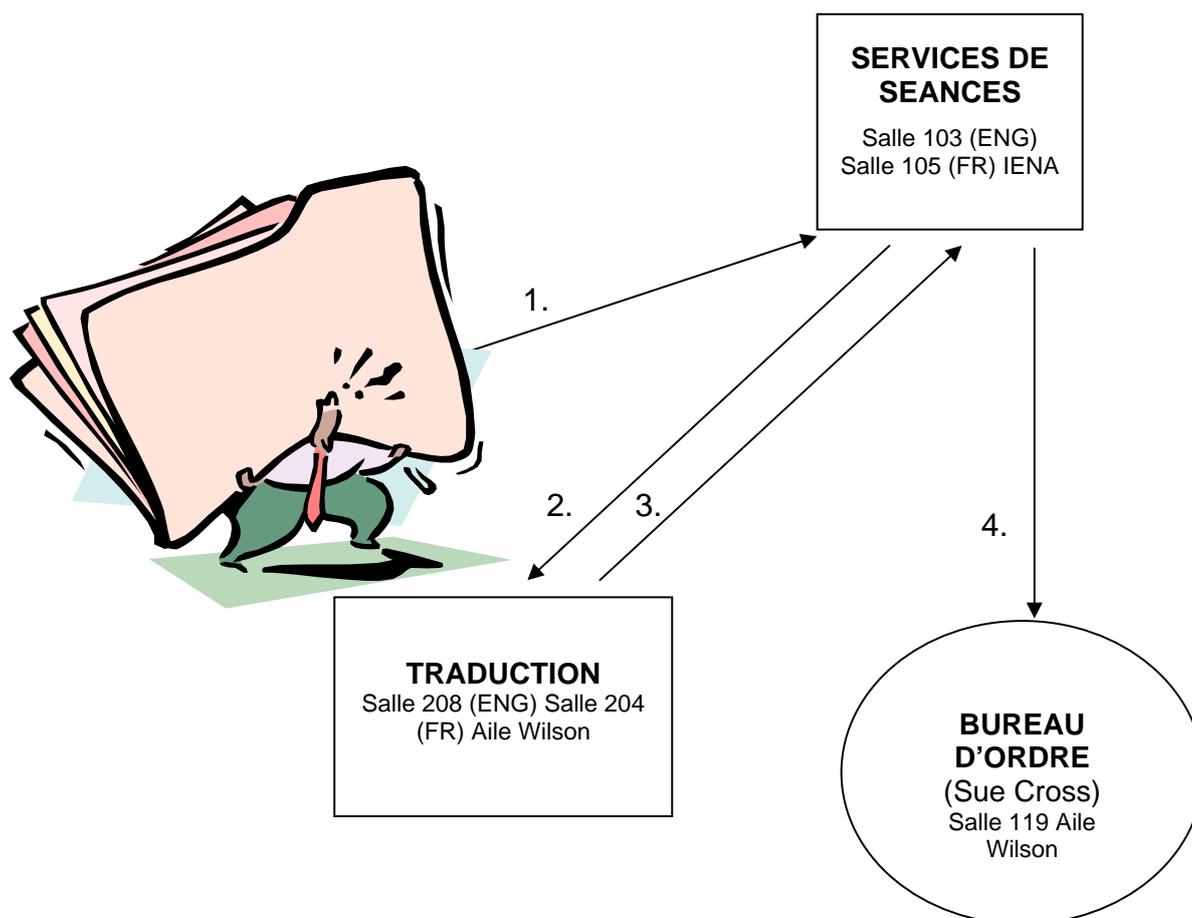
13. Téléphones portables

Il est rappelé aux membres que les téléphones portables doivent être éteints à tout moment dans la salle des séances et pendant les réunions de commissions.

Procédure à suivre pour les amendements déposés pendant la session

1. Le plus souvent, les parlementaires déposent eux-mêmes leurs amendements directement au service de la séance, qui vérifie qu'ils sont conformes à la procédure et correctement libellés dans leur langue d'origine, et leur attribue un numéro. Dans le cas où un parlementaire confie son amendement à un secrétaire de commission, ce dernier doit le transmettre pour vérification et enregistrement au service de séance.
2. Le service de la séance saisit les amendements qu'il reçoit (dans la langue originale).
3. Le service de la séance informe le service de traduction qui révisé l'amendement. Après révision/traduction du texte original, le service de la séance est informé de ce que la version **finale** de l'amendement est disponible.
4. Le Bureau d'ordre (Sue Cross) est informé par le service de la séance de ce que l'amendement est prêt pour impression.

Parlementaire/ Secrétaire de Commission



Informations pratiques pour les journalistes

Contacts de presse

Corine CABALLERO-BOURDOT,
Conseiller de presse – Chef du Service
Relations extérieures
Tessa REMISE, Assistante
Téléphone : (0)1 53 67 28 14/28 15
Téléfax : (0)1 53 67 22 01
e.mail : press@assembly.ueu.int

Cartes de presse

Les cartes de presse seront distribuées à l'accueil Presse à partir du mardi 2 juin 2009 à 10 heures, au Palais d'Iéna, Place d'Iéna, 75116 Paris.

Se munir d'une pièce d'identité et de la carte professionnelle de presse.

METRO : Iéna - Bus : 63, 32, 82.

Horaires des séances

Consultez le *BULLETIN DE SEANCE* (ordre du jour) biquotidien affiché à l'entrée de la salle de presse pour l'horaire de présentation des rapports, discours, votes, etc.

Conférence de presse

Jeudi 4 juin – 11.00 – **CAPE** (Centre d'accueil de la presse étrangère)
Grand Palais, Perron Alexandre III

Conférence de presse sur
« La guerre en Afghanistan : quelle stratégie pour l'Europe ? »
par **Françoise HOSTALIER** (France, Groupe fédéré), Rapporteur au nom de la Commission de défense.

Presse audiovisuelle

Prière d'apporter votre éclairage.
Les photographes, les cameramen et les preneurs de son dûment accrédités seront autorisés à opérer dans l'hémicycle pendant les séances publiques accompagnés d'un membre du personnel et à condition de ne pas troubler le déroulement des travaux. S'adresser à l'accueil presse.

Des interviews, des tables rondes radio-TV peuvent être organisées dans les langues des pays membres de l'UEO. S'adresser au service de presse.

Sécurité

Dans le cadre des dispositions de sécurité qui seront appliquées lors de cette session, vous êtes priés de bien vouloir noter les points suivants :

1. Un **BADGE NOMINATIF** vous sera remis à votre arrivée. Vous voudrez bien le porter de façon apparente pendant la session.
2. Vous voudrez bien vous munir d'une pièce d'identité, celle-ci vous sera demandée pour retirer votre carte de presse.
3. Aucun bagage ou colis ne devra être entreposé au Palais d'Iéna.

Répertoire

CABINET DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

Président

M. Robert WALTER, bureau 116, Aile Wilson, tél. 2452, president@assembly.weu.int

Chef de Cabinet, Chef du Protocole

Mme Indra BRISSET, bureau 115, Aile Wilson, tél. 2452, ibrisset@assembly.weu.int

Assistante : Mme Guylène CASTEL, bureau 114, Aile Wilson, ou Accueil CESE, tél. 2464/2822, gcastel@assembly.weu.int

SECRETARIAT DE L'ASSEMBLÉE

Secrétaire général de l'Assemblée

M. Colin CAMERON, bureau 109, Aile Wilson, tél. 2462, cameron@assembly.weu.int

Assistante: Mme Kathrine BENCHEMAM, bureau 110, Aile Wilson, tél. 2453, kbenchemam@assembly.weu.int

Secrétaire général délégué de l'Assemblée

M. Floris DE GOU, bureau 108, Aile Wilson, tél. 2467, fdegou@assembly.weu.int

Chef de l'Administration

M. Gilles COMBARIEU, bureau 107, Aile Wilson, tél. 2489, gcombarieu@assembly.weu.int

Presse et relations extérieures

Mme Corine CABALLERO-BOURDOT, hémicycle, Palais d'Iéna, tél. 2814/2815, ccaballero@assembly.weu.int

COMMISSIONS

Commission de défense

M. Gilles COMBARIEU, Secrétaire de commission, bureau 107, Aile Wilson, tél. 2489, gcombarieu@assembly.weu.int

M. Paulo BRITO, Secrétaire adjoint, bureau 103, Aile Wilson, tél. 2458, pbrito@assembly.weu.int

Commission politique

M. Michael HILGER, Secrétaire de commission, bureau 207, Aile Wilson, tél. 2481, mhilger@assembly.weu.int

M. Kostas PANAGIOTOPOULOS, Secrétaire adjoint, bureau 112 bis, Aile Wilson, tél. 1384, Kostas@assembly.weu.int

Commission technique et aérospatiale

M. José PEDREGOSA, Secrétaire de commission, bureau 205, Aile Wilson, tél. 2476, jpedregosa@assembly.weu.int

Commission pour les relations parlementaires et publiques

Mme Marisa NUDDA, Secrétaire de commission, bureau 117, Aile Wilson, tél. 2459, mnudda@assembly.weu.int



SECRETARIATS DES GROUPES POLITIQUES

Groupe Fédéré des démocrates-chrétiens et des démocrates européens, RCH, Salle Hypostyle, Palais d'Iéna, M. Tom VAN DIJCK et Mme Denise O'HARA, tél. 2810

Groupe Libéral, RCH, Salle Hypostyle, Palais d'Iéna, Dr Rudolf RENTSCHLER, tél. 2810

Groupe Socialiste, RCH, Salle Hypostyle, Palais d'Iéna, Mme Marlène ALBANESE, tél. 2810

SERVICE DE LA SÉANCE ET DES AMENDEMENTS

Service anglais: M. Jake VAUGHAN, bureau 103, entrée de l'hémicycle, Palais d'Iéna, tél. 2711

Service français: M. Patrick MONTAMBAULT, bureau 105, entrée de l'hémicycle, Palais d'Iéna, tél. 2818

REGISTRE DE PRÉSENCE ET INSCRIPTION DES ORATEURS

Mme Line MICHON, entrée de l'hémicycle, Palais d'Iéna, tél. 2821

SERVICES

Internet

L'accès gratuit à l'Internet est disponible devant l'hémicycle (4 ordinateurs de bureau et WiFi sur demande). En cas de problème informatique, contacter M. Jacques SOUBEN (Tél. 2495/3522).

Bars et restaurant

CESE - bar situé au rez-de-chaussée bas, Palais d'Iéna

Ouvert : mardi 14h.00 à 18h.00, mercredi 10h.00 à 18h.00, jeudi 9h.00 à 14h.00.

Bar/restaurant situé au sous-sol haut (SSH), Aile Wilson.

Ouvert tous les jours de 6h.00 à 16h.00

Kiosque à journaux

Situé au rez-de-chaussée bas, Palais d'Iéna. Ouvert tous les jours du 8h.00 à 17h.00

Bureau de poste

Situé au rez-de-chaussée bas, Palais d'Iéna. Ouvert tous les jours de 8h.00 à 18h.00 (dernier courrier 17h.30).

Distributeur automatique de billets (DAB)

Situé au rez-de-chaussée bas, à côté du bureau de poste, Palais d'Iéna. Toutes cartes de crédit.

Agence de voyages (Carlson Wagonlit Voyages)

Située au rez-de-chaussée bas, dans le couloir en face du Bureau de poste, Palais d'Iéna. Ouverte tous les jours de 9h.00 à 12h.30 et de 13h.30 à 18h.00.

ag.ltparis.ces@carlsonwagonlit.fr

Médecin

Local médical situé au rez-de-chaussée bas (RCB), Aile Wilson. Médecin présent pendant les séances, tél. 2677 or 3510.